Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0181-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 07 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026_0181

L'an deux mille vingt six, le sept octobre à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 01 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
12/10/2026

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Madame Corinne BERNARD, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN - COFFY, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloe ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :
Monsieur Roland LONJON à Madame Valérie BELLUT, Monsieur Stéphane LAC à Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Séverine BONCOMPAIN à Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Chloé BOURDELAIN à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Enzo CHARITAT à Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ à Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Saloua EL AAZZOUZI à Monsieur Fabien SURREL

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21H40

Rédacteur : Isabelle MEUNIER Finances

Objet :	Clôture du budget annexe "vente d'énergie" et intégration des résultats, de l'actif et du passif dans le budget principal de la collectivité

Rapporteur : Caroline BARRE

Lors de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments de la Ville en 2010 et 2011, le Conseil Municipal a procédé, lors de sa séance du 18 juin 2010 à la création d'un budget annexe « vente d'énergie », suite à l'obligation d'individualiser ces opérations dans un budget annexe distinct.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 043-214301574-20261007-DEL_2026_0181-DE

La législation a évolué. La création d'un budget annexe photovoltaïque n'est plus obligatoire depuis la loi n°2025-391 du 30 avril 2025.

Suite au démantèlement des installations photovoltaïques de la toiture de plusieurs bâtiments communaux, pour des raisons de sécurisation, ce budget annexe n'enregistre actuellement que les opérations d'un seul un site.

Après l'avis du comptable public, il vous est proposé de clore le budget annexe « vente d'énergie » au 31 décembre 2026. Les résultats, l'actif et le passif du budget annexe seront repris dans le budget principal et les opérations comptables concernant la production et vente d'énergie seront suivies dans le budget principal.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 28/09/2026

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de clore le budget annexe « vente d énergie », créé par délibération du 18 juin 2010, au 31 décembre 2026,

- AUTORISE Monsieur le Trésorier Principal à clôturer définitivement ledit budget annexe,

- PRÉCISE que les résultats de l'actif et du passif du budget annexe seront repris dans le budget principal de la collectivité,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous le documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

- INFORME qu'à compter du 1er janvier 2027, les opérations comptables relatives à la gestion de la production et vente d'énergie seront suivies distinctement au sein budget principal. Elles restent assujetties à la TVA.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 7 octobre 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 07 octobre 2026

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 12/10/2026
Qualité : M. le Maire